

Nancy, le 6 janvier 2020

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Division des examens et
concours

Le chef de division
Étienne LAMBERT

Le chef du bureau
organisation
Denis KUNEGEL

La cheffe du bureau
des sujets
Astrid RICHOUX

Dossier suivi par :
Sujets

Catherine LARGEAU
03 83 86 20 43

Organisation
Aude CHIARAVALLI
03 83 86 20 55

Rectorat de Nancy-Metz
2 rue Philippe de
Gueldres
CO 30013
54035 NANCY cedex

Standard

03 83 86 20 20

Accueil du public

Lundi au jeudi

De 08h30 à 11h45

Et de 13h30 à 16h45

Vendredi

De 08h30 à 11h45

Et de 13h30 à 16h00

Circulaire nationale d'organisation des épreuves d'EGH, STC et STS du
baccalauréat technologique
série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
(STHR)
Session 2020

Références :

- Arrêté du 11 mars 2015 portant organisation et horaires des enseignements des classes de seconde, de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).
- Notes de service publiées au BO n°26 du 20 juillet 2017.
- **Épreuve d'économie et gestion hôtelière** à compter de la session 2018 : note de service n° 2017-102 du 4-7-2017 (NOR [MENE1716022N](#))
- **Épreuve de projet** à compter de la session 2018 : note de service n° 2017-103 du 4-7-2017 (NOR [MENE1716023N](#))
- **Épreuve de sciences et technologies culinaires** à compter de la session 2018 : note de service n° 2017-105 du 4-7-2017 (NOR [MENE1716025N](#))
- **Épreuve de sciences et technologies des services** à compter de la session 2018 : note de service n° 2017-104 du 4-7-2017 (NOR [MENE1716024N](#))
- Arrêté du 17 juillet 2017 publié au JO du 17-8-2017 portant sur les dispositions transitoires liées à la rénovation de la série hôtelière.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'académie de NANCY-METZ est chargée, pour la session 2020, de définir les modalités d'organisation des épreuves :

- de projet,
- écrites et pratiques de STC,
- écrites et pratiques de STS,
- d'économie et gestion hôtelière,

du baccalauréat technologique de la série Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR).

Sommaire :

Partie I – Calendrier

Partie II – Préconisations relatives au déroulement des épreuves pratiques STC et STS

Partie III – Sujets et matières d'œuvre

Partie IV – Notation

Annexe I – Rappel de la définition des épreuves

Partie I – Calendrier des épreuves de spécialité

I.1 - Proposition de calendrier pour l'épreuve de projet : à l'initiative du chef de centre ou précisé par la circulaire académique d'organisation des épreuves :

Évaluation de la conduite de projet	Durant l'année et au plus tard le jour de la soutenance du projet
Évaluation de la soutenance de projet	Avant les épreuves écrites et pratiques, de préférence avant le 27 mai 2020. (Période conseillée : du 4 mai au 27 mai 2020)
Saisie des notes avant harmonisation	À l'initiative des organisations académiques

I.2 – Calendrier des épreuves de STS et de STC

Épreuves	Dates	Horaires (heure locale)			
		Métropole	Antilles – Guyane	Réunion	Mayotte
Sciences et technologies des services (STS) <i>Épreuve écrite et pratique</i>	Du 08 juin au 15 juin 2020	De 7h45 à 17h20 (selon le calendrier fixé par l'académie organisatrice)			
Sciences et technologies culinaires (STC) <i>Épreuve écrite et pratique</i>	Du 08 juin au 15 juin 2020	De 7h45 à 17h20 (selon le calendrier fixé par l'académie organisatrice)			

La Polynésie dispose d'un calendrier spécifique.

I.3 – Calendrier des épreuves écrites du baccalauréat STHR

Dates	Série STHR
Mercredi 17 juin 2020	8h - 12h : Philosophie 14h - 18h : Français
Jeudi 18 juin 2020	8h - 10h30 : Histoire-géographie 14 - 16h : Mathématiques
Vendredi 19 juin 2020	14h - 16h : LV1
Lundi 22 juin 2020	14h - 18h : Économie et gestion hôtelière
Mardi 23 juin 2020	14h - 16h : LV2 étrangère 14h - 16h : LV2 régionale

Partie II – Préconisation sur le déroulement des épreuves pratiques

II.1 - Épreuve pratique de STS

Selon l'organisation académique ou interacadémique retenue, chaque centre d'examen a connaissance des jours et demi-journées de passage des candidats.

Chaque centre dispose des consignes concernant les matériels et matières d'œuvre nécessaires au déroulement des épreuves. Il est impératif de respecter ces consignes.

Un candidat réalise son épreuve pratique en passant trois ateliers. Pour chaque atelier, en fonction du sujet, le candidat est invité à mettre en œuvre une ou plusieurs capacité(s). En fin d'épreuve, les évaluateurs remplissent conjointement une et une seule grille d'évaluation par candidat.

L'organisation décrite ci-dessous est définie pour 6 candidats par demi-journée. Le déroulement de l'épreuve est organisé en deux vagues successives de 3 candidats. En fonction de ses contraintes matérielles et de ses locaux, le centre d'examen peut reproduire l'organisation proposée plusieurs fois. L'évaluation est réalisée par une commission composée de 3 professeurs qui enseignent les STS (pour 2 vagues de 3 candidats, soit 6 candidats par demi-journée et par unité de locaux).

II.1.1 - Organisation conseillée pour une matinée avec une salle consacrée aux STS

Horaires	Mise en place de la première vague de 3 candidats																
	Mise en place des locaux pour le sujet du matin selon les indications données par la fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires (voir sujets en annexe) .																
7h45	Appel des candidats, émargement des feuilles de présence et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
7h55	Les trois premiers candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite de l'épreuve de STS. Cette salle est, adjacente ou située, dans le plateau technique de STS (voir point II.1.3).																
<u>Partie écrite</u> 8h à 9h	Les 3 candidats présents composent sur le sujet de la partie écrite de l'épreuve de STS, défini par le planning national, et rendent leur feuille d'examen aux surveillants à la fin de l'heure.																
<u>Partie pratique</u> 9h à 9h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
9h30 à 11h00	<table border="1"><thead><tr><th>Passages :</th><th>Atelier 1</th><th>Atelier 2</th><th>Atelier 3</th></tr></thead><tbody><tr><td>09h30 – 10h00</td><td>Candidat 1</td><td>Candidat 2</td><td>Candidat 3</td></tr><tr><td>10h00 – 10h30</td><td>Candidat 3</td><td>Candidat 1</td><td>Candidat 2</td></tr><tr><td>10h30 – 11h00</td><td>Candidat 2</td><td>Candidat 3</td><td>Candidat 1</td></tr></tbody></table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	09h30 – 10h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	10h00 – 10h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2	10h30 – 11h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1
	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3													
	09h30 – 10h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3													
	10h00 – 10h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2													
10h30 – 11h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1														
11h00	Sortie des 3 premiers candidats qui ne doivent pas communiquer avec les candidats de la vague suivante. Les examinateurs remettent, éventuellement, l'atelier en état.																

Horaire	Mise en place de la deuxième vague de 3 candidats																
9h45	Appel des candidats, émargement des feuilles et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
10h	3 candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite. Cette salle est adjacente ou est située dans le plateau technique de STS.																
<u>Partie écrite</u> 10h à 11h	Les 3 candidats composent sur la partie écrite de l'épreuve de STS et rendent leur feuille d'examen aux surveillants.																
<u>Partie pratique</u> 11h à 11h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
11h30 à 13h00	<table border="1"><thead><tr><th>Passages :</th><th>Atelier 1</th><th>Atelier 2</th><th>Atelier 3</th></tr></thead><tbody><tr><td>11h30 – 12h00</td><td>Candidat 4</td><td>Candidat 5</td><td>Candidat 6</td></tr><tr><td>12h00 – 12h30</td><td>Candidat 6</td><td>Candidat 4</td><td>Candidat 5</td></tr><tr><td>12h30 – 13h00</td><td>Candidat 5</td><td>Candidat 6</td><td>Candidat 4</td></tr></tbody></table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	11h30 – 12h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6	12h00 – 12h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5	12h30 – 13h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4
	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3													
	11h30 – 12h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6													
	12h00 – 12h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5													
12h30 – 13h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4														
13h00	Sortie de la deuxième vague de 3 candidats. Fin d'utilisation du sujet du matin.																

II.1.2 - Organisation conseillée pour un après-midi avec une salle consacrée aux STS

Horaires	Mise en place de la première vague de 3 candidats																
Mise en place des locaux pour le sujet du soir selon les indications données par la fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvre nécessaires.																	
12h45	Appel des candidats, émargement des feuilles de présence et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
12h55	Les trois premiers candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite de l'épreuve de STS. Cette salle est, adjacente ou située, dans le plateau technique de STS (voir point II.1.3).																
<u>Partie écrite</u> 13h à 14h	Les 3 candidats présents composent sur le sujet de la partie écrite de l'épreuve de STS, défini par le planning national, et rendent leur feuille d'examen aux surveillants en fin d'heure.																
<u>Partie pratique</u> 14h à 14h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
14h30 à 16h00	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Passages :</th> <th>Atelier 1</th> <th>Atelier 2</th> <th>Atelier 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14h30 – 15h00</td> <td>Candidat 1</td> <td>Candidat 2</td> <td>Candidat 3</td> </tr> <tr> <td>15h00 – 15h30</td> <td>Candidat 3</td> <td>Candidat 1</td> <td>Candidat 2</td> </tr> <tr> <td>15h30 – 16h00</td> <td>Candidat 2</td> <td>Candidat 3</td> <td>Candidat 1</td> </tr> </tbody> </table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	14h30 – 15h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	15h00 – 15h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2	15h30 – 16h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1
	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3													
	14h30 – 15h00	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3													
	15h00 – 15h30	Candidat 3	Candidat 1	Candidat 2													
15h30 – 16h00	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 1														
16h00	Sortie des 3 premiers candidats qui ne doivent pas communiquer avec les candidats de la vague suivante. Les examinateurs remettent, éventuellement, l'atelier en état.																

Horaires	Mise en place de la deuxième vague de 3 candidats																
14h45	Appel des candidats, émargement des feuilles et vérification des tenues et du matériel des candidats. Tirage au sort des numéros des candidats. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
14h55	Les 3 candidats entrent dans la salle d'examen STS pour la partie écrite. Cette salle est adjacente ou est située dans le plateau technique de STS.																
<u>Partie écrite</u> 15h00 à 16h00	Les 3 candidats composent sur la partie écrite de l'épreuve de STS et rendent leur feuille d'examen aux surveillants.																
<u>Partie pratique</u> 16h00 à 16h30	Les 3 candidats entrent dans la salle aménagée pour la partie pratique de l'épreuve de STS selon le tableau ci-dessous. Ils disposent de 30 minutes pour prendre connaissance du sujet de la partie pratique, des matériels disponibles et des matières d'œuvre pour chacun des ateliers.																
16h30 à 18h00	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Passages :</th> <th>Atelier 1</th> <th>Atelier 2</th> <th>Atelier 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>16h30 – 17h00</td> <td>Candidat 4</td> <td>Candidat 5</td> <td>Candidat 6</td> </tr> <tr> <td>17h00 – 17h30</td> <td>Candidat 6</td> <td>Candidat 4</td> <td>Candidat 5</td> </tr> <tr> <td>17h30 – 18h00</td> <td>Candidat 5</td> <td>Candidat 6</td> <td>Candidat 4</td> </tr> </tbody> </table>	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	16h30 – 17h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6	17h00 – 17h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5	17h30 – 18h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4
	Passages :	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3													
	16h30 – 17h00	Candidat 4	Candidat 5	Candidat 6													
	17h00 – 17h30	Candidat 6	Candidat 4	Candidat 5													
17h30 – 18h00	Candidat 5	Candidat 6	Candidat 4														
18h00	Sortie de la deuxième vague de 3 candidats. Fin de l'utilisation du sujet de soir.																

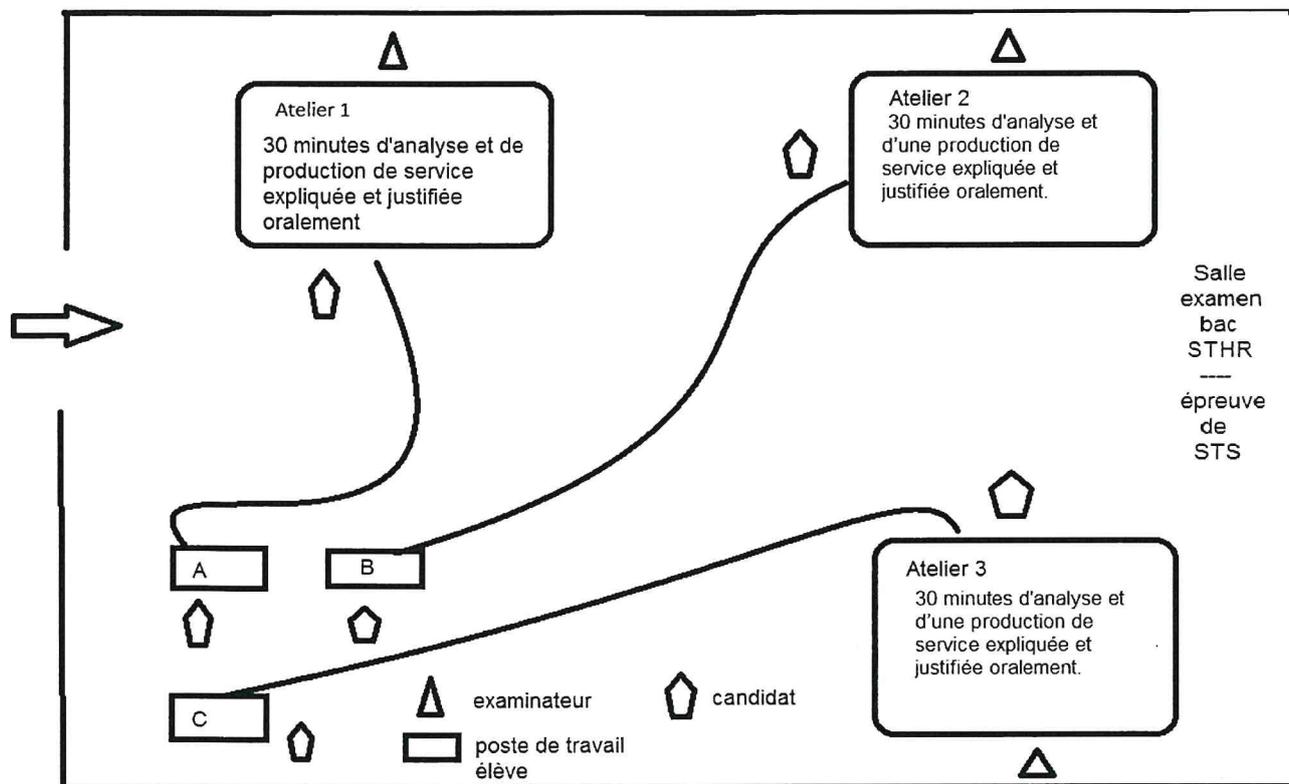
II.1.3 - Configuration spécifique de la salle d'examen STS

➤ **Aménagement des locaux :** Les locaux seront aménagés de façon à offrir, dans la même salle ou dans deux salles communicantes (ou très proches lorsqu'il s'agit de locaux spécifiques d'hébergement), l'organisation suivante :

- Un pôle de 3 places assises où les 3 candidats, vont découvrir le sujet de la partie pratique de l'épreuve de STS, pouvoir se déplacer sans communiquer entre eux sous la surveillance des examinateurs pour prendre connaissance des matériels et matières d'œuvre disponibles dans les ateliers ;
- Trois ateliers permettant un face à face candidat – examinateur tels que décrits dans la fiche « **matériels et matières d'œuvre** » du sujet de la demi-journée.

Après le passage du candidat, les examinateurs remettent l'atelier en état avant le passage du candidat suivant.

➤ Schéma d'ensemble



👉 Points de vigilance :

- L'organisation retenue nécessite qu'aucun candidat ne sorte des locaux en cours d'épreuve. Il faut veiller à ce qu'aucun candidat ne puisse croiser d'autres candidats de la demi-journée ;
- Les sujets de l'épreuve de STS seront ramassés en fin d'épreuve par les examinateurs pour être détruits par le chef de centre.

Chaque année, la circulaire d'organisation proposera aux équipes pédagogiques, un ou deux sujets d'entraînement issus de la banque nationale de sujets.

Pour la session 2020, les sujets suivants sont mis à disposition :

- « Pratiques écologiques et création de valeur »
- « Les aléas de service »

II.2 - Épreuve pratique de STC

Selon l'organisation académique ou interacadémique retenue, chaque centre d'examen a connaissance des jours et demi-journées de passage des candidats.

Chaque centre dispose des consignes concernant les matériels et matières d'œuvre nécessaires au déroulement des épreuves. Il est impératif de respecter ces consignes.

En fin d'épreuve, l'évaluateur remplit une et une seule grille d'évaluation par candidat.

L'organisation décrite ci-dessous est définie pour 6 candidats par demi-journée. Elle est préconisée afin de permettre le passage de 12 candidats par jour. En fonction des locaux et des contraintes matérielles, le centre d'examen peut reproduire, en parallèle, l'organisation proposée autant de fois que cela s'avère utile. L'évaluation est réalisée par une commission composée de 2 professeurs qui enseignent de STC (pour 6 candidats).

II.2.1 - Organisation conseillée pour une matinée avec un plateau consacré aux STC

Horaires	Activités																
	Mise en place des locaux pour le sujet du matin selon les indications données par la « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA Matin ».																
7h45	Appel des candidats en tenue professionnelle. Émargement des feuilles de présence. Le candidat tire au sort un numéro et installe son matériel en cuisine sur son poste de travail. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle avant la fin de l'épreuve.																
07h55	Les 6 candidats entrent dans la salle d'examen pour la partie écrite de l'épreuve de STC. Cette salle est adjacente ou située dans le plateau technique de STC (voir point II.2.3).																
<u>Début de l'écrit</u> 8h00 C1, C2 8h10 C3, C4 8h20 C5, C6	À 8h00, le sujet complet, défini par le planning national, est distribué aux deux premiers candidats ; 10 minutes plus tard (8h10), une deuxième vague reçoit et traite le sujet ; 10 minutes plus tard (8h20), la troisième vague en fait de même. Chaque candidat compose pendant une heure sur la partie écrite de l'épreuve puis rend sa copie d'examen au jury.																
<u>Début des pratiques</u> 9h00 C1, C2 9h10 C3, C4 9h20 C5, C6	À l'issue de la partie écrite, les candidats, par vague de deux, entrent en cuisine pour réaliser la partie pratique de l'épreuve de STC selon l'organisation suivante : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)</th> <th>1^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)</th> <th>2^e vague de 2 candidats (C3, C4)</th> <th>3^e vague de 2 candidats (C5, C6)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Partie écrite (en salle d'examen)</td> <td>8h00 – 9h00</td> <td>8h10 – 9h10</td> <td>8h20 – 9h20</td> </tr> <tr> <td>Partie pratique (en cuisine)</td> <td>9h00 – 11h00</td> <td>9h10 – 11h10</td> <td>9h20 – 11h20</td> </tr> <tr> <td>Dont temps d'échange avec le jury</td> <td>10h50 – 11h00</td> <td>11h00 – 11h10</td> <td>11h10 – 11h20</td> </tr> </tbody> </table>	Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)	Partie écrite (en salle d'examen)	8h00 – 9h00	8h10 – 9h10	8h20 – 9h20	Partie pratique (en cuisine)	9h00 – 11h00	9h10 – 11h10	9h20 – 11h20	Dont temps d'échange avec le jury	10h50 – 11h00	11h00 – 11h10	11h10 – 11h20
Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)														
Partie écrite (en salle d'examen)	8h00 – 9h00	8h10 – 9h10	8h20 – 9h20														
Partie pratique (en cuisine)	9h00 – 11h00	9h10 – 11h10	9h20 – 11h20														
Dont temps d'échange avec le jury	10h50 – 11h00	11h00 – 11h10	11h10 – 11h20														
<u>Début des entretiens</u> 10h50 C1, C2 11h00 C3, C4 11h10 C5, C6 11h20 fin des évaluations	Le candidat dispose d'une heure et cinquante minutes (1h50) pour prendre connaissance et réaliser le travail demandé par le sujet. Les dix dernières minutes de l'épreuve seront consacrées à un temps d'échange avec le jury.																
<u>A partir de</u> 11h00 C1, C2 11h10 C3, C4 11h20 C5, C6	Les candidats nettoient et remettent en place les matériels et ustensiles utilisés ainsi que le poste de travail. Les jurys prendront le soin de contrôler l'absence de communication entre les premiers et derniers candidats. Après contrôle par le jury du poste de travail, ils pourront être libérés.																

On veillera tout particulièrement au respect des temps d'épreuve :

- Une heure pour la partie écrite de l'épreuve ;
- Une heure cinquante minutes pour réaliser le travail demandé en atelier ;
- Dix minutes d'échanges avec l'interrogateur.

II.2.2 - Organisation conseillée pour un après-midi avec un plateau consacré aux STC

Si la matinée a été consacrée à une épreuve, le centre d'examen disposera du temps nécessaire pour procéder au nettoyage des locaux entre 11h20 (fin des évaluations) et 13h30 (arrivée des candidats de l'après-midi).

Horaires	Activités																
	Mise en place des locaux pour le sujet de l'après-midi selon les indications données par la « Fiche descriptive des conditions de déroulement de l'épreuve, des matériels et des matières d'œuvres nécessaires pour le sujet n° du JJ/MM/AA Soir ».																
13h30	Appel des candidats en tenue professionnelle. Émargement des feuilles de présence Le candidat tire au sort un numéro et installe son matériel en cuisine sur son poste de travail. Aucun candidat ne sera autorisé à sortir avant la fin de l'épreuve.																
13h55	Tous les candidats entrent dans la salle d'examen pour la partie écrite de l'épreuve de STC. Cette salle est adjacente ou située dans le plateau technique de STC (voir point II.2.3).																
<u>Début de l'écrit</u> 14h00 C1, C2 14h10 C3, C4 14h20 C5, C6	À 14h00, le sujet complet est distribué aux deux premiers candidats ; 10 minutes plus tard (14h10) une deuxième vague reçoit et traite le sujet ; 10 minutes plus tard (14h20), la troisième vague en fait de même Chaque candidat compose pendant une heure sur la partie écrite de l'épreuve puis rend sa copie d'examen au jury.																
<u>Début des pratiques</u> 15h00 C1, C2 15h10 C3, C4 15h20 C5, C6	À l'issue de la partie écrite, les candidats, par vague de deux, entrent en cuisine pour réaliser la partie pratique de l'épreuve de STC selon l'organisation suivante : <table border="1" data-bbox="375 878 1468 1176"> <thead> <tr> <th>Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)</th> <th>1^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)</th> <th>2^e vague de 2 candidats (C3, C4)</th> <th>3^e vague de 2 candidats (C5, C6)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Partie écrite (en salle d'examen)</td> <td>14h00 – 15h00</td> <td>14h10 – 15h10</td> <td>14h20 – 15h20</td> </tr> <tr> <td>Partie pratique (en cuisine)</td> <td>15h00 – 17h00</td> <td>15h10 – 17h10</td> <td>15h20 – 17h20</td> </tr> <tr> <td>Dont temps d'échange avec le jury</td> <td>16h50 – 17h00</td> <td>17h00 – 17h10</td> <td>17h10 – 17h20</td> </tr> </tbody> </table>	Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)	Partie écrite (en salle d'examen)	14h00 – 15h00	14h10 – 15h10	14h20 – 15h20	Partie pratique (en cuisine)	15h00 – 17h00	15h10 – 17h10	15h20 – 17h20	Dont temps d'échange avec le jury	16h50 – 17h00	17h00 – 17h10	17h10 – 17h20
Épreuve de STC (Dispositif pour 6 candidats)	1 ^{ère} vague de 2 candidats (C1, C2)	2 ^e vague de 2 candidats (C3, C4)	3 ^e vague de 2 candidats (C5, C6)														
Partie écrite (en salle d'examen)	14h00 – 15h00	14h10 – 15h10	14h20 – 15h20														
Partie pratique (en cuisine)	15h00 – 17h00	15h10 – 17h10	15h20 – 17h20														
Dont temps d'échange avec le jury	16h50 – 17h00	17h00 – 17h10	17h10 – 17h20														
<u>Début des entretiens</u> 16h50 C1, C2 17h00 C3, C4 17h10 C5, C6 17h20 fin des évaluations	Le candidat dispose d'une heure et cinquante minutes (1h50) pour prendre connaissance et réaliser le travail demandé par le sujet. Les dix dernières minutes de l'épreuve seront consacrées à un temps d'échange avec le jury.																
<u>À partir de</u> 17h00 C1, C2 17h10 C3, C4 17h20 C5, C6	Les candidats nettoient et remettent en place les matériels et ustensiles utilisés ainsi que le poste de travail. Les jurys prendront le soin de contrôler l'absence de communication entre les premiers et derniers candidats. Après contrôle par le jury du poste de travail, les candidats pourront être libérés.																

On veillera tout particulièrement au respect des temps d'épreuve :

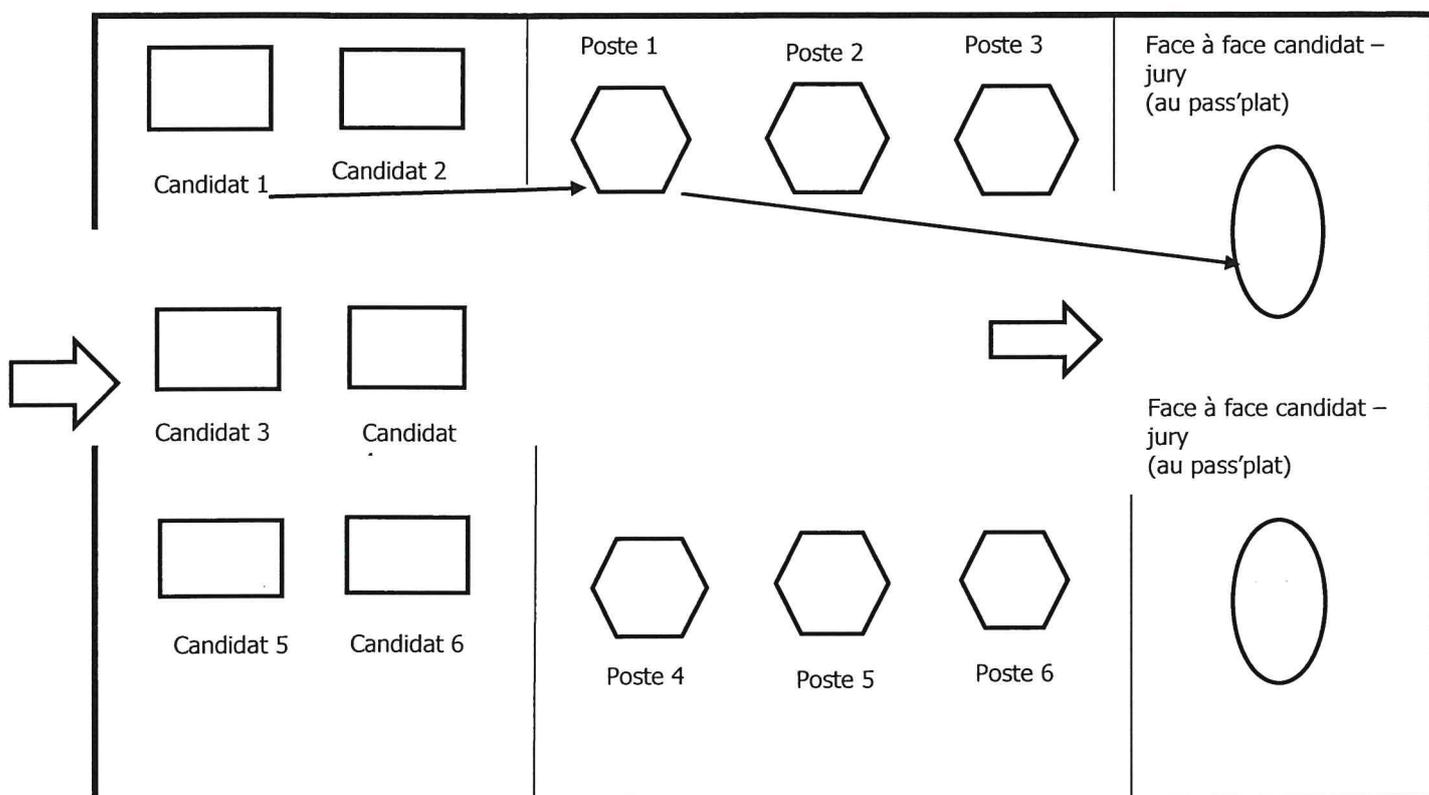
- Une heure pour la partie écrite de l'épreuve ;
- Une heure cinquante minutes pour réaliser le travail demandé en atelier ;
- Dix minutes d'échanges avec l'interrogateur.

II.2.3 - Configuration de la salle d'examen spécifique STC

➤ **Aménagement des locaux :** Les plateaux techniques seront aménagés afin de permettre au candidat de travailler en cuisine, autour d'un poste de travail froid et d'un poste de travail chaud. Le candidat devra disposer d'un matériel adapté à la production de 4 couverts.

Les candidats devront utiliser leurs propres couteaux et petits ustensiles lors de leur mise en œuvre. L'ensemble du petit matériel spécifique sera mis à disposition des candidats par le centre et rendu propre en fin de séquence.

➤ **Schéma d'ensemble :** Salle de composition pour la partie écrite de l'épreuve (6 places assises), cuisine aménagée (6 postes de travail) avec une partie légèrement retirée, à l'écart des postes de travail (mais permettant la surveillance des autres postes) pour l'échange entre l'interrogateur et le candidat en face à face :



Points de vigilance :

- L'organisation retenue nécessite qu'aucun candidat ne sorte des locaux en cours d'épreuve. Cela ne nécessite pas de mise en loge puisque les candidats ne peuvent pas se croiser.
- Les énoncés des sujets de l'épreuve de STC seront ramassés en fin d'épreuve par les examinateurs.

➤ **Point particulier sur les candidats en situation de handicap pour les épreuves pratiques :**

Pour les épreuves de STS et STC, il est préférable de convoquer les candidats en situation de handicap bénéficiant d'aménagements d'épreuves, notamment d'un tiers-temps, les après-midi.

Pour les autres aménagements d'épreuves, chaque académie ou centre mettra en place l'organisation qu'elle jugera la plus adéquate afin de garantir le bon déroulement des épreuves.

Pour la session 2020, les sujets suivants sont mis à disposition :

- « Adapter la production et le service d'un dessert pour qu'il soit Kids friendly »
- « La valorisation des légumes »

Partie III – Sujets et matière d’œuvre

III. 1 - Oral de contrôle de l’épreuve d’EGH

Pour l’épreuve orale de contrôle, les énoncés des sujets proposés appartiennent à une banque nationale de sujets d’EGH. Il importe que **le chef de centre veille à la destruction des sujets utilisés à chaque session**. Les enseignants veilleront à récupérer les brouillons des candidats et leurs sujets en fin d’épreuve pour destruction. **Les interrogateurs ne doivent pas conserver de sujet.**

Il est rappelé que la diffusion et l’utilisation en classe de ces sujets ne sont pas autorisées. Le chef de centre doit s’assurer de la non-diffusion et de la destruction de ces sujets à l’issue de l’épreuve.

Chaque année, la circulaire nationale proposera un ou deux sujets pouvant être utilisés pour la préparation de l’épreuve. Ils seront annexés à la circulaire au format numérique.

III. 2 - Épreuves pratiques de STC et de STS

Pour chaque sujet national, il sera mis à la disposition des académies pour diffusion dans les centres :

- Un document regroupant la liste des matières d’œuvre et matériels spécifiques nécessaires à la réalisation du sujet. Ce document sera envoyé **le lundi 9 mars 2020** dans les DEC pour **transmission dès la première semaine d’avril dans les centres**.
- Le jour des épreuves, un document où figurent les consignes à destination de la commission d’évaluation. Ces consignes sont valables sur tout le territoire national et servent de critères d’entente. Il est important que chaque évaluateur en prenne connaissance afin de respecter les consignes qui lui sont données.

Pour les sujets de STC et de STS, le principe d’une banque nationale de sujets a été arrêté. Cela implique que dans chaque centre d’examen, **le chef de centre veille à la destruction des sujets utilisés lors de chaque session**.

Les enseignants veilleront en fin d’épreuve, à récupérer les brouillons des candidats et leurs sujets pour destruction. **Les interrogateurs ne devront pas conserver de sujet.**

Il est rappelé que la diffusion et l’utilisation en classe de ces sujets ne sont pas autorisées. Le chef de centre doit s’assurer de la non-diffusion et de la destruction de ces sujets à l’issue de l’épreuve.

La présente circulaire est accompagnée de plusieurs sujets destinés à être diffusés auprès des centres d’examen et utilisés par les enseignants.

Partie IV – Notation

IV.1 - Épreuve de projet

À l’issue de l’épreuve de projet, organisée au sein de chaque établissement selon le calendrier académique ou interacadémique, une réunion d’harmonisation devra être organisée sous la responsabilité de l’IA - IPR. Afin de permettre d’éventuelles modifications de notes, les propositions de notes, préalablement saisies dans LOTANET, ne pourront être validées qu’à l’issue de la réunion d’harmonisation.

IV.2 - Épreuve d’EGH, partie écrite des épreuves de STC et STS

Pour les épreuves écrites, les copies sont corrigées dans le cadre d’une commission académique ou interacadémique afin de permettre l’entente, l’échange et l’harmonisation de la correction.

Les copies de la partie écrite des épreuves de STC et STS seront ramassées à la fin de l’heure, centralisées et traitées à l’identique des autres copies.

IV.3 – Partie pratique des épreuves de STC et STS

À l’issue des épreuves de STC et STS, partie pratique, une réunion d’harmonisation est organisée sous la responsabilité de l’IA-IPR selon le calendrier académique ou interacadémique. Afin de permettre d’éventuelles

modifications de notes, les propositions de notes, préalablement saisies dans LOTANET, ne seront validées qu'à l'issue de cette réunion.

IV. 4 – Fiches d'évaluation

L'épreuve de projet et la partie pratique des épreuves de STC et de STS donnent lieu à des fiches d'évaluation qui devront être complétées selon les modèles donnés dans le logiciel Océan.

IV.5 – Corrections des copies

Les professeurs-correcteurs sont nommés par le recteur de chaque académie parmi les enseignants des établissements publics et privés sous contrat, après avis de l'IA - IPR chargé de l'enseignement hôtelier.

Une réunion préalable de mise au point du barème et du corrigé ainsi qu'une réunion d'harmonisation seront systématiquement organisées pour chaque épreuve.

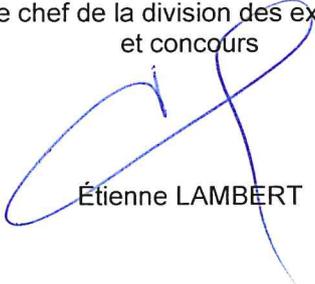
La participation de tous les correcteurs à ces réunions est obligatoire.

Chaque académie prend en charge les opérations liées à la gestion des copies de ses candidats.

Pour les épreuves écrites comme pour les épreuves orales, des échanges de correcteurs seront organisés entre les établissements afin que les candidats ne soient pas évalués par leurs propres professeurs. Ces échanges seront organisés dans le cadre des regroupements prévus, après avis de l'IA-IPR chargé de l'enseignement hôtelier. On évitera la permutation entre deux établissements.

La correction des copies de la Polynésie est assurée par l'académie pilote du regroupement au sein duquel elle est rattachée (SIEC).

Pour le recteur,
Pour le secrétaire général,
Par délégation,
Le chef de la division des examens
et concours



Étienne LAMBERT

Annexe 1 – Définition des épreuves

I.1 – Épreuve d'économie et gestion hôtelière (EGH)

Épreuve écrite - Coefficient : 7 - Durée : 4 h
Notation : L'épreuve est notée sur 20 points.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve écrite d'économie et gestion hôtelière vise à évaluer la capacité d'un candidat à :

- analyser le fonctionnement d'une entreprise hôtelière ;
- produire, utiliser, interpréter et contrôler une information ;
- mettre en œuvre des méthodes, techniques et outils appropriés ;
- montrer l'intérêt et les limites des méthodes, techniques et outils employés ;
- rédiger une réponse synthétique, cohérente et argumentée.

Nature du travail demandé

Le sujet est librement inspiré d'une entreprise réelle. À partir de ses connaissances, de la documentation fournie et après avoir analysé le contexte et les contraintes définies dans le sujet, le candidat doit proposer des solutions adaptées aux problèmes posés.

Désignation du correcteur

Le correcteur est un professeur ayant en charge l'enseignement d'économie et gestion hôtelière en série STHR.

Épreuve Orale de contrôle

Temps de préparation : 40 min

Durée : 20 min

Coefficient : 7

L'oral de contrôle poursuit les mêmes objectifs que l'épreuve écrite.

Lorsque la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure, celle-ci se substitue à la note obtenue à l'écrit d'économie et gestion hôtelière.

Le sujet remis au candidat au début du temps de préparation se compose d'un ou plusieurs documents et d'une série de questions.

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter les réponses aux questions posées dans le sujet.

À l'issue, l'examineur durant 10 minutes demande au candidat d'expliquer, d'approfondir ou de justifier ses réponses.

I.2 – Épreuve de projet

Épreuve orale (évaluée en cours d'année de la classe terminale) - Coefficient : 2

L'évaluation du projet comporte deux parties : la conduite du projet et la soutenance du projet (durée 30 mn).

L'épreuve de projet en STHR est notée sur 20 points. Cette note est constituée pour 12 points par la conduite du projet et pour 8 points par la soutenance du projet.

L'épreuve porte sur le programme d'enseignement des sciences et technologies culinaires (STC) ou des sciences et technologies des services (STS) du cycle terminal. Elle peut mobiliser d'autres enseignements, en particulier l'enseignement d'économie et gestion hôtelière (EGH) et/ou l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae) du cycle terminal.

Objectifs

Selon le choix de l'élève, le projet en STHR porte soit sur les sciences et technologies des services (STS) soit sur les sciences et technologies culinaires (STC). L'épreuve prend appui sur un projet mené en équipe par le candidat au cours de l'année de la classe terminale.

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- mettre en œuvre une démarche et des outils propres aux sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
 - conduire un projet finalisé dans le cadre d'un travail en équipe ;
 - communiquer et argumenter sur les choix effectués ;
 - mettre en œuvre les technologies numériques adaptées dans la conduite du projet et sa soutenance.
- Les candidats redoublants doivent présenter un travail différent de celui présenté l'année précédente.

A - Organisation de l'épreuve pour les candidats des établissements publics et privés sous contrat.

Nature du travail demandé

Le projet en STHR est une production qui mobilise des ressources et des activités réelles ou simulées réalisées par un groupe de 3 à 4 élèves.

Le choix du projet est effectué sous l'autorité d'un professeur de STC ou de STS.

Le dossier de projet comprend une fiche de travail synthétique ainsi qu'une production écrite de dix pages maximum (hors annexes éventuelles) commune à tout le groupe. Un support numérique est utilisé le jour de l'épreuve.

Conduite du projet

L'évaluation de la conduite du projet intervient en cours d'année scolaire, en fonction de son état d'avancement. Cette étape est notée sur 12 points.

Cette évaluation est conduite par le professeur qui dispose de l'heure de projet de la classe terminale. L'évaluation permet d'apprécier le travail individuel du candidat dans le groupe. Elle est effectuée à partir d'une fiche individuelle d'évaluation. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

Soutenance du projet

Durée : 30 minutes par groupe

La soutenance du projet est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre. Cette partie est notée sur 8 points.

Le groupe d'élèves remet son **dossier de projet** une semaine avant le début des évaluations. La date de remise des dossiers est fixée par le chef d'établissement. En l'absence de dossier ou en présence d'un dossier incomplet, les candidats sont interrogés et l'évaluation en tient compte.

Outre le dossier, les candidats appuient leur soutenance sur un support numérique dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du groupe.

Elle se déroule en deux phases successives :

- Lors de la première phase, le groupe d'élèves présente le projet et la démarche suivie pour le réaliser. Au cours de cette présentation qui ne peut excéder 10 minutes, le temps de parole est réparti équitablement entre chaque candidat.

- Cette première phase est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum avec la commission d'évaluation composée du professeur chargé du suivi du projet et d'un autre professeur de l'établissement.

L'évaluation est conduite à partir d'une fiche individuelle d'évaluation. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

B - Organisation de l'épreuve pour les candidats des établissements privés hors contrat et les candidats individuels.

Épreuve orale - Durée : 30 minutes

Le projet fait l'objet d'une unique évaluation ponctuelle en fin d'année scolaire d'une durée de 30 minutes. La composition du dossier est identique à celle prévue pour les candidats scolaires à l'exception pour la fiche de travail synthétique du visa du professeur responsable, du cachet de l'établissement et de la rubrique relative au « nombre d'élèves impliqués ».

Le candidat remet son dossier au centre d'examen qui lui est indiqué par le recteur d'académie une semaine avant la date de l'épreuve.

En l'absence de dossier ou en présence d'un dossier incomplet, le candidat est interrogé et l'évaluation en tient compte.

Le candidat dispose de 15 minutes pour présenter, à partir de son dossier, le projet et la démarche suivie pour le réaliser. Cette présentation est suivie d'un entretien avec la commission d'évaluation composée de deux professeurs de STC ou de STS d'une durée de 15 minutes.

La commission établit une fiche individuelle d'évaluation. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

Le candidat doit préalablement s'assurer des caractéristiques techniques de l'environnement numérique mis à sa disposition et de sa compatibilité avec les supports présentés.

Points de vigilance :

Pour le bon déroulement de l'épreuve, la salle d'interrogation devra être équipée du matériel informatique et de vidéo-projection permettant la lecture du support présenté par le groupe de candidats ou le candidat.

C - Épreuve de remplacement

Un candidat évalué au cours de l'année pour la conduite du projet uniquement conserve la note obtenue sur 12 points et subit une épreuve de remplacement de soutenance du projet notée sur 8 points. La soutenance du projet est évaluée dans les conditions similaires à celles du premier groupe, si ce n'est qu'elle se décompose de la façon suivante : une présentation individuelle du projet d'une durée de 10 minutes et un entretien individuel d'une durée de 10 minutes

Un candidat qui n'a été évalué ni pour la conduite du projet ni pour la soutenance du projet, subit une épreuve de remplacement, notée sur 20 points et est évalué selon les mêmes modalités que celles prévues pour les candidats individuels, les candidats des établissements privés hors contrat ou inscrits au Cned.

I.3 – Épreuve de sciences et technologies des services (STS)

Épreuve écrite et pratique - Coefficient : 7 - Durée : 3 heures

La partie écrite, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 2 et la partie pratique, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 5.

Cette épreuve porte sur les programmes en classes de première et terminale d'une part de l'enseignement des sciences et technologies des services (STS) et d'autre part, de l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae).

Le sujet de l'épreuve de STS donne lieu, dans un premier temps, à une production écrite d'une heure suivie, dans un deuxième temps, d'une réalisation pratique d'une durée de deux heures.

Les sujets sont élaborés conjointement par des professeurs d'Esae et de STS dans le cadre d'une commission nationale.

Partie écrite de l'épreuve de sciences et technologies des services (STS)

Durée : 1 h

Notation : La partie écrite est notée sur 20 points.

La partie écrite porte sur le programme de l'enseignement scientifique alimentation-environnement (Esae) de la classe de première et terminale. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans un contexte commun en lien avec les sciences et technologies des services (STS) de la partie pratique de l'épreuve.

Objectifs de la partie écrite

Elle a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées du programme d'Esae en lien avec les STS ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Nature du travail demandé

À partir de l'énoncé d'un cas concret réel ou simplifié, éventuellement d'une documentation (extraits de textes d'actualité, de textes réglementaires, résultats d'analyses microbiologiques, comptes rendus d'inspections vétérinaires, menus, fiches techniques de produits ou d'appareils, de plans de locaux...), le candidat est amené à répondre à une série de questions dont une partie donnera lieu à un développement pratique lors de la deuxième partie de l'épreuve.

Évaluation

L'épreuve est corrigée par un professeur qui a en charge l'enseignement scientifique alimentation-environnement (Esae).

Partie pratique de l'épreuve de sciences et technologies des services (STS)

Durée : 2 h

Notation : la partie pratique est notée sur 20 points.

La partie pratique porte sur le programme de l'enseignement de sciences et technologies des services (STS) de la classe de première et terminale. Cette partie de l'épreuve mobilise également les notions scientifiques abordées dans la partie écrite de l'épreuve.

Objectifs de la partie pratique

Elle a pour but de vérifier chez le candidat :

- sa maîtrise des connaissances fondamentales et appliquées mises en œuvre en STS ;
- sa capacité à mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques dans le cadre d'une production de service en restaurant et en hébergement ;
- ses capacités d'analyse et de synthèse ;
- la clarté et la rigueur de l'expression orale.

Nature du travail demandé

La partie pratique de l'épreuve consiste en la réalisation par le candidat de trois ateliers d'une durée respective de 30 minutes.

Après un temps d'appropriation du sujet (30 minutes), le candidat se présente successivement à chacun des trois ateliers. Ces derniers ont pour objectif de vérifier la capacité de candidat à proposer, à partir de situations différentes, une production de services adaptée.

Les trois ateliers ont vocation à permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse des situations présentées et de proposer des solutions de services (restaurant, hébergement, commercialisation ...) cohérentes. Au cours de ces ateliers, le candidat explicitera ses choix et justifiera sa démarche oralement.

La partie pratique nécessite l'utilisation des équipements et des matériels de l'établissement ainsi que de matières d'œuvre déterminées par la commission nationale chargée de l'élaboration des sujets.

Évaluation

La partie pratique est évaluée conjointement par les trois professeurs de sciences et technologies des services (STS) qui ont animé les ateliers et remplissent une grille d'évaluation.

Oral de contrôle

Épreuve du second groupe

Épreuve orale : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Coefficient : 2

L'épreuve porte sur le programme d'Esae dans un contexte de STS.

La note obtenue à l'épreuve de contrôle, si elle est supérieure, se substitue à la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve.

Un sujet est proposé au candidat qui dispose de 30 minutes pour préparer sa soutenance de 20 minutes.

L'épreuve orale consiste en une présentation du candidat suivie de questions avec l'examineur.

L'épreuve est évaluée par le professeur en charge de l'Esae.

I. 4 – Épreuve de sciences et technologies culinaires (STC)

Épreuve écrite et pratique - Coefficient : 7 - Durée : 3 h

La partie écrite, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 2 et la partie pratique, notée sur 20 points, est affectée d'un coefficient 5.

Cette épreuve porte sur les programmes des classes de première et terminale d'une part de l'enseignement des sciences et technologies culinaires (STC) et d'autre part, de l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae).

Le sujet de l'épreuve de STC donne lieu, dans un premier temps, à une production écrite d'une heure suivie, dans un deuxième temps, d'une réalisation pratique d'une durée de deux heures.

Les sujets sont élaborés conjointement par des professeurs d'Esae et de STC dans le cadre d'une commission nationale.

Partie écrite de l'épreuve de sciences et technologies culinaires (STC)

Durée : 1 h

Notation : la partie écrite est notée sur 20 points.

La partie écrite porte sur le programme de l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae) de la classe de première et terminale. Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans un contexte commun en lien avec les sciences et technologies culinaires (STC) de la partie pratique de l'épreuve.

Objectifs de la partie écrite

Elle a pour but de vérifier :

- les connaissances scientifiques fondamentales et appliquées du programme d'Esae en lien avec les STC ;
- les capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Nature du travail demandé

À partir de l'énoncé d'un cas concret réel ou simplifié, éventuellement d'une documentation (extraits de textes d'actualité, de textes réglementaires, résultats d'analyses microbiologiques, comptes rendus d'inspections vétérinaires, menus, fiches techniques de produits ou d'appareils, de plans de locaux...), le candidat est amené à répondre à une série de questions dont une partie donnera lieu à un développement pratique lors de la deuxième partie de l'épreuve.

Évaluation

L'épreuve écrite est corrigée par un professeur qui a en charge l'enseignement scientifique alimentation - environnement (Esae).

Partie pratique de l'épreuve de sciences et technologies culinaires (STC)

Durée : 2 h

Notation : la partie pratique est notée sur 20 points.

La partie pratique porte sur le programme de l'enseignement de sciences et technologies culinaires (STC) de la classe de première et terminale. Cette partie de l'épreuve mobilise également les notions scientifiques abordées dans la partie écrite de l'épreuve.

Objectifs de la partie pratique

Elle a pour but de vérifier chez le candidat :

- sa maîtrise des connaissances fondamentales et appliquées mises en œuvre en STC ;
- sa capacité à mobiliser des connaissances scientifiques et technologiques dans le cadre d'une production culinaire ;
- ses capacités d'analyse et de synthèse ;
- la clarté et la rigueur de l'expression orale.

Nature du travail demandé

La partie pratique de l'épreuve consiste en la réalisation par le candidat d'une production culinaire d'une durée de 1 h 50 suivie d'un échange avec la commission d'évaluation d'une durée de 10 minutes. La production est réalisée en fonction du travail demandé par le sujet et du panier de denrées proposé. Elle nécessite l'utilisation des équipements et des matériels de l'établissement ainsi que des matières d'œuvre déterminées par la commission nationale chargée de l'élaboration des sujets.

Au cours de l'entretien qui suit, le candidat répond oralement aux questions posées par le sujet en présentant son analyse, en explicitant ses choix et en justifiant la démarche adoptée dans le cadre de sa production culinaire.

Évaluation

La partie pratique est évaluée par un professeur de sciences et technologies culinaires (STC) qui remplit une grille d'évaluation.

Oral de contrôle

Épreuve du second groupe

Épreuve orale : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Coefficient : 2

L'épreuve porte sur le programme d'Esae dans un contexte de STC.

La note obtenue à l'épreuve de contrôle, si elle est supérieure, se substitue à la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve.

Un sujet est proposé au candidat qui dispose de 30 minutes pour préparer sa soutenance de 20 minutes.

L'épreuve orale consiste en une présentation du candidat suivie de questions avec l'examineur.

L'épreuve est évaluée par le professeur en charge de l'Esae.